



Déclaration préalable de la FSU CSA du 16 juin

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

A l'occasion de ce CSA académique, nous alertons une nouvelle fois sur les dangers que représente l'extrême droite, et sur les conséquences catastrophiques qu'aurait son éventuelle arrivée au pouvoir.

Les propos tenus par l'extrême-droite contre les syndicats et la démocratie sociale ne sont pas tolérables.

Anne Sicard, députée du Rassemblement National du Val d'Oise, a posé une question écrite le 21 avril 2026. L'intitulé à lui seul dit tout de la perception par l'extrême droite des syndicats : « Financement public de stages syndicaux politisés à l'extrême gauche ». Madame Sicard, sans doute ignorante de l'histoire syndicale, définit donc la FSU comme un parti politique. Sa question porte sur les stages de formation syndicale et exige le contrôle politique par l'Administration du contenu de ces derniers !

Pour l'extrême droite, les syndicats doivent se limiter à des revendications corporatives, ponctuelles. Cette vision, qui s'inscrit dans l'héritage historique, politique de l'extrême droite est à rebours des lois qui garantissent une conception démocratique de la formation syndicale, adoptées par des majorités parlementaires diverses.

Au fond, en ciblant notamment la CGT et la FSU, le Rassemblement National s'attaque au syndicalisme de transformation sociale, car ce dernier défend un mouvement social fondé sur la défense de la démocratie et de la justice sociale, la défense des services publics... autant de valeurs que l'extrême droite met en danger. La FSU dénonce à nouveau les attaques menées par certaines associations contre les personnels et certains enseignements comme l'EVAR/EVARs. Elle soutient systématiquement les collègues, victimes de ces agissements.

Le scandale Bétharram a été une déflagration. Après les témoignages des victimes sur les sévices sexuels subis, la parole s'est libérée. Dans l'enceinte de l'École, des enfants ont pu être à la merci d'agresseurs sexuels. Il ne s'agit pas ici de dépeindre l'École pour ce qu'elle n'est pas, mais de poser les constats, en écoutant d'abord les victimes.

La société a failli, collectivement, en détournant les yeux (« tout le monde savait » pour Betharram), en étouffant la parole des enfants. L'institution a failli aussi en laissant l'enseignement privé prospérer en dehors de tout contrôle.

Dans le champ politique, un travail transpartisan s'est initié autour de la commission d'enquête Betharram et de ses suites, à travers la proposition de loi Spillebout/Vannier. La FSU a joué son rôle : audition, propositions d'amendements avec pour boussole, la protection des enfants. Après plusieurs heures de débats parfois houleux mais achevées par des compromis, cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité. Si certaines dispositions sur le privé restent imparfaites, et si le "secret de la confession" permet une nouvelle fois à l'Eglise catholique de ne pas toujours protéger les enfants, un grand pas a été franchi. Il aura fallu attendre 2026 ! Enfin, la France se dote d'un cadre fort de protection des enfants à l'École. Il reste à le faire vivre au quotidien. La FSU s'y emploiera.

Chaque jour, des femmes et des enfants sont victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS), des vies sont brisées. Le meurtre de Lyhanna nous rappelle à cette terrible réalité.

Face à ce fléau systémique, la FSU dénonce l'impuissance de l'action publique, le manque de moyens et l'absence de volonté politique.

La France doit enfin adopter la loi-cadre intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants portée par plus de 150 associations, ONG et syndicats et par

une centaine de parlementaires , et débloquer les 3 milliards d'euros nécessaires pour la financer.

Une rupture doit avoir lieu entre les politiques austéritaires menées depuis plusieurs années et les ambitions de notre société. L'École joue un rôle déterminant dans la prévention des VSS.

La FSU porte des exigences fortes auprès du ministère de l'Éducation Nationale :

- Généralisation effective de l'EVAR/S (Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle) qui est un levier majeur pour lutter contre les stéréotypes, promouvoir l'égalité et faire connaître leurs droits aux enfants.
- Formation ambitieuse et généralisée pour tous les personnels afin de renforcer leur capacité à repérer les élèves victimes et à les orienter vers des professionnels qualifiés.
- Création massive de postes pour garantir la présence d'une équipe pluriprofessionnelle complète dans chaque établissement (assistant·es de service social, psychologues et infirmières de l'Éducation Nationale).

La FSU appelle à participer aux mobilisations initiées par la Fondation des femmes et ses 150 partenaires tous les lundis, ainsi que le samedi 4 juillet.

Gestion canicule et problème état du bâti scolaire

Lors du dernier épisode caniculaire, Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, a tenté de délivrer un discours rassurant, une forme de résurgence du fameux « on est prêt » de la période du Covid. Chacun pourra juger : des consignes envoyées le matin même alors que l'alerte aux fortes chaleurs existait depuis quelques jours, du bon sens conjugué à tous les temps (faire cours dans des salles fraîches, équiper les élèves de casquettes et de gourdes, mettre de la crème solaire etc).

Le ministre a également évoqué les opérations de rénovation du bâti scolaire en cours, reconnaissant qu'elles prennent du temps.

Un discours hors sol, loin de prendre la mesure de la gravité de la situation.

Le bâti scolaire doit faire l'objet d'un plan d'investissement à la mesure des enjeux de réduction de consommation énergétique. Les collectivités territoriales doivent y affecter des moyens nécessaires. Mais les coupes budgétaires de ces dernières années ont aussi touché les budgets dédiés à la rénovation thermique des établissements.

Selon tous les rapports consacrés au sujet, il faudrait a minima 5 milliards d'euros supplémentaires, chaque année, pendant 10 ans, en supplément des subventions de l'État ~~annuellement~~ accordées aux collectivités. Alors que le nombre de jours de vagues de chaleur sera multiplié par 5 dans une France à +2,7 °C et par 10 dans une France à +4 °C, ces investissements sont stratégiques car ils permettront d'assurer la continuité et l'égalité d'accès à un service public de qualité. La FSU demande la mise en œuvre d'un plan national de rénovation du bâti scolaire, qui nécessite la mobilisation commune de l'État et des collectivités territoriales

Que dire de la mise en place du dispositif dit "collèges en progrès" et des journées banalisées qui y sont liées ? Les personnels demandent du temps pour pouvoir échanger sur leur métier et les leurs besoins. Or, dans un certain nombre d'établissements, les personnels de direction et d'inspection ont imposé des réunions sur des thèmes et selon des modalités qui ne répondent pas à leurs attentes : Des groupes de travail constitués par tirage au sort, parfois à l'aide de bonbons

- Des « world café »
- Des idées affichées au mur sur des post-it multicolores
- La consigne absconse de « choisir un geste professionnel » et de « faire un pas de côté » par rapport à ce « geste »
- Des consignes infantilisantes : « Ne pas rester dans la plainte sans proposer », « Ne pas monopoliser la parole »
- Le vote pour « des enjeux prioritaires » grâce à un QR code ...

Alors que les personnels et les élèves subissent le manque criant de moyens, ces dérives frôlent parfois le grotesque/burlesque. Elles sont une insulte, au regard de la réalité de ses établissements et au professionnalisme des personnels. Sans parler du gâchis d'argent public dans la période où, sous couvert de la crise de recrutement l'administration va jusqu'à remettre en cause le droit à la formation des collègues.

Il s'agit d'établissements relevant majoritairement de l'éducation prioritaire ou injustement exclus de celle-ci, dont les besoins sont criants pour combler la difficulté sociale et scolaire. Comment attendre que réponde à ces besoins un dispositif tel que celui-ci, qui relève, dans le meilleur des cas, d'une opération de communication ou, pire, comme le laissent présager les textes encadrant "collèges en progrès", d'une nouvelle offensive néomanagériale contre le statut des personnels et de la volonté de créer une éducation à plusieurs vitesses ?

La FSU demande le retour à une réelle politique d'éducation prioritaire qui passe par :

- La révision de la carte de l'éducation prioritaire (qui doit inclure les lycées), en fonction de critères nationaux et transparents, sous un label unique.

- Des moyens correspondant aux réels besoins des élèves et des établissements doivent être attribués à l'éducation prioritaire, notamment afin d'abaisser à 16 le nombre maximum d'élèves par classe, sans contrats d'objectifs reposant sur des critères comptables.

- L'extension de l'actuelle prime REP+ a minima, à toute l'éducation prioritaire, sans aucune part modulable.

C'est pour cela qu'elle demande l'abandon des dispositifs collèges en progrès, des cités éducatives, des CLA et de tous les dispositifs qui visent à casser le cadre national de l'éducation et à construire une école du tri social.

Le 26 mai 2016, le tribunal administratif de Montreuil a jugé illégale l'édition de manuels scolaires numériques par la région Île-de-France. Au-delà de la question de la libre concurrence, invoquée par les éditeurs, nous rappelons que l'imposition de ces manuels granulaires a provoqué le mécontentement des personnels, tant pour des questions de contenus insuffisants que d'ergonomie. En réponse la région a affirmé dès le 6 mai qu'elle "n'a jamais imposé l'utilisation des manuels libres, laissant les lycées choisir entre numérique et papier, et les sociétés d'éditeurs ne peuvent donc pas dire qu'elles ont été évincées par l'initiative régionale." Dans les faits, les crédits pédagogiques alloués aux établissements ne permettent pas de renouveler les manuels papier ou les licences numériques. La FSU réclame à nouveau des moyens suffisants et dénonce, plus globalement, les intrusions répétées de la Région, par le biais de décisions unilatérales, dans les pratiques pédagogiques.

En collège, les équipes pédagogiques s'inquiètent de l'absence de moyens supplémentaires alors que de nouveaux programmes doivent être appliqués en français, mathématiques, et langues vivantes en cinquième. En effet, les subventions, trop faibles, ne permettent pas d'acquérir les manuels nécessaires pour l'ensemble des disciplines concernées. Cette situation n'est pas tolérable.

Nous sommes alerté·es sur la mise au chômage, massive, d'enseignant·es contractuel·les, dont les non-renouvellements seraient motivées par une baisse de besoins. Cet argument de la « baisse des besoins » interroge, alors que notre académie peine chaque année à pourvoir tous les postes vacants à l'année, comme à assurer les remplacements sur des périodes plus courtes. Cette explication est peu convaincante, au regard de l'ampleur manifeste de ce qui s'apparente à un « plan social » et de l'absence systématique d'anticipation du Ministère comme du Rectorat. On peut craindre de retrouver, dès la rentrée, des BMP ou des postes non couverts.

Face à une situation d'une telle ampleur, nous ne comprenons pas qu'une CCP extraordinaire n'ait pas été réunie. Nous demandons la consultation de la CCP sur les non-renouvellements, afin que toutes les situations puissent être examinées, et que priorité soit donnée au réemploi des collègues ayant le plus d'ancienneté.

Nous réclamons un plan de titularisation massif, s'adressant à celles et ceux qui le souhaitent.

Nous demandons à être consultés sur la stratégie de recrutement pour l'an prochain.

Dès la publication des résultats du mouvement intra-académique, vendredi 5 juin, nous avons été alerté·es sur un problème d'ampleur, en histoire-géographie, où des collègues titulaires de leur poste ont été affecté·es en extension, donc hors de leurs vœux. Nous tenons à souligner qu'il y a de quoi ébranler fortement la confiance des collègues dans l'Administration.

Typiquement le genre d'erreurs qui pouvaient être identifiées, à l'occasion des FPMA, avant que le projet ne soit publié.

L'Administration, qui refuse pourtant depuis plusieurs années, lorsqu'une erreur est identifiée après publication des résultats de mutation, de faire les chaînes qui permettent de rétablir chacun·es dans ses droits, s'est vue contrainte cette fois-ci, compte tenu du nombre de collègues touché·es, à défaire les affectations, avec des conséquences pour de nombreux·ses collègues. Ainsi, les participant·es non obligatoires muté·es par erreur ont été rétabli·es sur leur affectation. Cela a ensuite eu des conséquences, nombreuses, sur les affectations d'autres collègues, dont le rang de vœu, selon les cas, a pu être amélioré ou dégradé. Nous sommes aussi conscient·es de la charge de travail supplémentaire considérable que cela a pu représenter pour les services.

Un tel dysfonctionnement montre une fois de plus l'urgence et la nécessité de réintroduire un examen paritaire des opérations de mouvement, et plus généralement des actes de gestion collective, examen supprimé par la loi de Transformation de la Fonction publique, dont nous continuons de dénoncer les effets, et que nous continuons de combattre. Nous rappelons que si cette loi ne prévoit pas le contrôle paritaire pour les opérations de gestion collective, elle n'interdit pas la tenue de groupes de travail.

Si la situation en histoire-géographie a fait l'objet d'une attention particulière, et donné lieu aux corrections qui s'imposaient, en raison de son ampleur, d'autres situations ont été identifiées, impliquant moins de collègues, mais aux conséquences tout aussi graves pour celles et ceux qui sont touché·es.

Nous demandons que des chaînes soient faites, permettant de rétablir chaque demandeur·euse dans ses droits, pour les autres erreurs identifiées.

Nous rappelons aussi, comme chaque année, la nécessité et l'urgence d'améliorer l'outil Iprof, qui ne permet pas, au moment de la vérification des vœux et barèmes, d'accéder à toutes les informations utiles. En particulier, il n'est pas possible de vérifier si l'on est soumis·e ou non à l'extension.

La semaine dernière ce sont les AED qui se sont fortement mobilisé·es. Les ministres passent, parlent tous du climat scolaire, mais toutes et tous oublient les AED. A la rentrée 2026, au niveau national ce seront 165 ETP d'AED qui seront supprimés et les discussions sur les

grilles salariales sont suspendues sous couvert de budget insuffisant. C'est inacceptable. C'est pour dénoncer cette situation que plus de 25% des vies scolaires étaient fermées le 2 juin dernier à l'appel de la FSU et de l'intersyndicale.

Ceci rend d'autant plus inacceptable que la plus grosse académie de France ne prenne pas ses responsabilités en ouvrant des discussions sur une grille salariale permettant aux AED d'avoir les évolutions salariales auxquelles ils ont droit. Que dire des blocages à l'accès au CDI par plusieurs chefs d'établissement arguant de la difficulté d'avoir des AED cdi à temps plein dans leurs établissements ? Il est inacceptable que des difficultés organisationnelles dues au manque de moyens conduisent à bloquer l'accès de ces collègues au CDI.

Ce refus d'améliorer, en les rendant moins précaires, les conditions d'emploi des AED est plus inacceptable encore dans la mesure où leurs conditions d'exercice ne font que se dégrader dans notre académie.

A cela s'ajoutent les problèmes que rencontrent les collègues qui ont fait valoir leur droit au versement rétroactif de la prime REP /REP+. Beaucoup restent en attente de la régularisation de cette prime. Les sommes dues s'élèvent à plusieurs milliers d'euros pour certains agents.

L'absence d'information précise concernant le versement des sommes dues est inacceptable, et crée, localement, des situations de tension qui auraient dû être évitées par un traitement des demandes plus respectueux des personnels

L'actualité, c'est également la mobilisation des AESH, portée par une intersyndicale très large pour revendiquer de meilleures conditions de travail, une revalorisation salariale et la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour toutes. Ces personnels représentent désormais le deuxième métier dans l'Éducation nationale. Leurs conditions de travail, d'emploi (précarité) et de rémunération ne sont pas acceptables. Les pistes envisagées par le ministère sont très largement insuffisantes.

La FSU rappelle les revendications portées aujourd'hui par l'intersyndicale :

- la création immédiate d'un véritable corps de fonctionnaires de catégorie B pour toutes et tous les AESH ;
- un temps complet sur la base des missions réelles exercées ;
- une revalorisation salariale significative ;
- la reconnaissance pleine et entière des qualifications et compétences professionnelles des AESH ;
- une école pleinement inclusive donnant réellement les moyens de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

De plus, pour la FSU, les PAS poursuivent la logique comptable des PIAL. Nous dénonçons l'obstination du Ministère à poursuivre le déploiement des PAS, et donc une forme de généralisation, sur la base d'un seul cadre réglementaire, et sans appui législatif. Combien de temps le ministère va-t-il ainsi jouer avec les limites de l'exercice réglementaire et législatif ? Il est nécessaire d'éclaircir les opérations en cours et leur base juridique.

La signature d'avenants au contrat pour passer des PIAL aux PAS suscite beaucoup d'interrogations et d'inquiétude mais aussi de colère chez nos collègues AESH. Cette étape doit être anticipée, organisée bien avant la fin de l'année scolaire, avec une communication claire et bienveillante et un accompagnement pour toutes les questions que cela suscite.